

Règlement de la TOMBOLA de l'AS du collège Bras Panon

Du lundi 12 février 2018 au Mercredi 4 avril 2018.



Article 1 - Organisation et participation : L'Association Sportive du Collège Bras Panon, organise du lundi 12 février 2018 au Mercredi 4 avril 2018 une tombola pour financer ses différents projets :

- le CAMPING de l'AS, qui aura lieu les 2 et 3 juillet 2018
- Refaire les maillots de nos équipes de Basket et de Rugby.
- Achat de matériel pour la Comédie Musicale des élèves de l'AS Danse qui aura lieu le Mardi 12 juin 2018.

Cette tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures ou mineures autorisées par son tuteur légal.

Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola peut participer à la tombola.

Les billets seront mis en vente au prix de 2€ le numéro.

Les billets seront vendus par les élèves volontaires membres de l'AS, ou scolarisés au sein de l'établissement.

Les élèves peuvent à tout moment arrêter de vendre mais doivent ramener la feuille et les participations avant le mercredi 4 avril 2018.

Tous les vendeurs doivent ramener les papiers et les participations **AVANT le MERCREDI 4 AVRIL à 12h**

Article 2 - Dotation

La tombola comporte 189 lots répartis comme suit :

- Trottinette freestyle (x3)
- Tee-shirt de l'AS (x42)
- DVD (x25)
- Sac (x4)
- Cordes à Sauter (x15)
- Frisbee (x11)
- Kit pétanque (x3)
- Clé USB 4g (x4)
- Lunette de Natation (x35)
- Porte clé (x2)
- Bonnet de natation (x37)
- Savon(x2)
- Eau de Parfum (x1)
- Ballon de Foot (x1)
- Agenda 2018 (x2)
- Casquette (x2)

Article 3 : Tirage au sort : le **MERCREDI 4 AVRIL 2018 à 13h** au local EPS du Collège Bras Panon

Le tirage au sort se fera en présence d'au moins 3 enseignants d'EPS ainsi que minimum 4 des élèves membres du bureau de l'AS et/ou simple adhérent volontaire pour veiller au bon déroulement du tirage au sort.

La liste des gagnants sera publiée sur le site du collège le jeudi 5 avril 2018 et lors de la réunion Parents/professeurs du samedi 7 avril 2018

Article 4 : Retrait des lots : Les lots seront à récupérer le **Samedi 7 avril 2018 de 10h à 12h** lors de la rencontre parents/Professeurs du Second Trimestre au Collège, contre signature (prévoir une procuration si une tierce personne vient retirer votre lot.)

Les lots non récupérés le samedi 7 avril 2018, pourront être récupérés les mercredis 11 avril, 18 avril et 25 avril de 13h à 15h au local EPS (passage derrière le gymnase Paul Moreau.)

Toutes les personnes ne s'étant pas manifestés avant le mercredi 25 avril 2018 à 15h, se verront déchus de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

TOUS les Lots sont à retirer sur place.

Article 5 : Récompenses des vendeurs :

L'association sportive propose de récompenser les 5 meilleurs vendeurs de cette tombola. Les 5 meilleurs auront donc des bons d'achats achetés par l'Association Sportive du Collège, dans le magasin Décathlon (Partenaire de l'UNSS Réunion).

Chaque semaine un classement provisoire des meilleurs vendeurs sera affiché près du local EPS.

Et les 5 meilleurs vendeurs à la fin de la tombola seront récompensés la semaine du 9 avril 2018

Article 6 - Limitation de responsabilité

L'Association sportive du collège Bras Panon se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation.

Article 7 : Contestation et litige

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à l'association sportive du collège Bras Panon 30 rue Edmond Albius 97412 Bras Panon

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 8 – Consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur le site internet du collège Bras Panon et sa page Facebook

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.